

# Le Pont Zuccarelli,

1<sup>er</sup> axe structurant  
de Port Marianne

Le pont Zuccarelli et les avenues Marie de Montpellier et Professeur Antonelli forment le premier axe structurant de Port Marianne qui permettra de desservir la nouvelle Faculté de Droit et des Sciences Economiques, les quartiers Consuls de Mer, Jardins de la Lironde et Blaise Pascal ainsi que le Chemin de Moularès et le Parc du Millénaire. Du nord-ouest au sud-est, sur le tracé du deuxième axe prioritaire, de nouvelles relations sont désormais ouvertes entre La Paillade, les Hôpitaux, les Facultés, le Centre Ville, Antigone, les Aiguères, Port-Marianne et la Méditerranée.

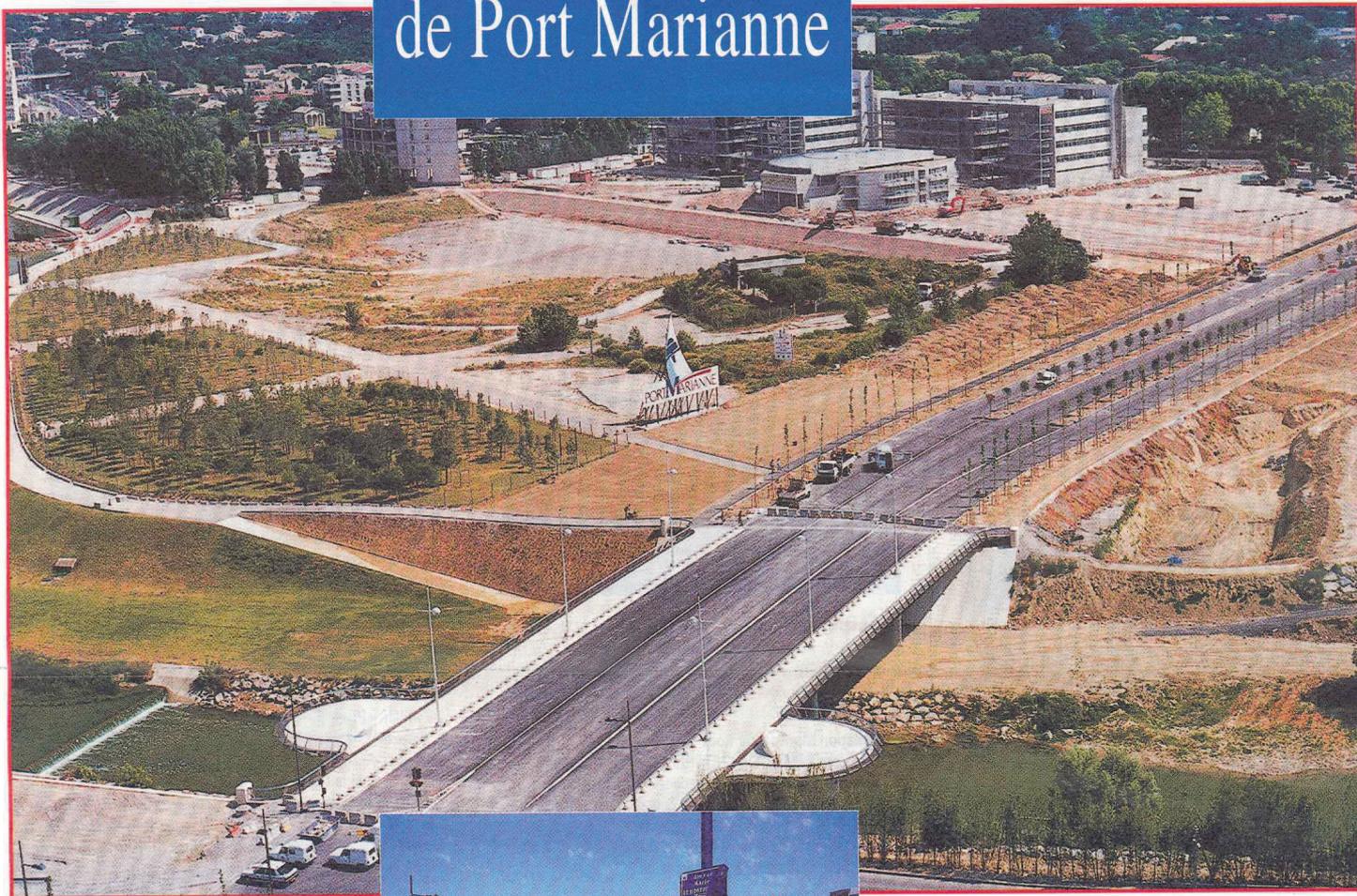


Photo Patrick Charpiot

*“Je suis très heureux d’avoir pu faire ce pont à Montpellier. J’espère qu’il sera très vivant et que dans 20 ou 30 ans il y aura des montpelliérains pour lesquels le Pont Zuccarelli évoquera de beaux souvenirs”.*

Jean-Vincent Berlotier  
Architecte



## INTERVENANTS

**Maître d'ouvrage :** District de Montpellier  
**Architecte :** Jean-Vincent Berlotier  
**Maîtrise d'œuvre :**  
 Bureau d'études Tonello  
 D.D.E. de l'Hérault  
 Architecture et Lumière Eclairagiste  
**Entreprises :**  
 Groupement SOGEA-BEC (Génie civil)  
**Sous traitants :**  
 Europe Etudes (Etudes)  
 TPSO (terrassement)  
 Gasparini (Fondations)  
 Mure (Armatures)  
 Tourangelle (Armatures)  
 Freyssinet (Précontrainte)  
 SACAN (Etanchéité)  
 CIPEC (Joints de chaussée)  
 Entreprise SATI (Serrurerie)  
 Groupement Cegelec-Somel (Eclairage)  
 Entreprise Jean Lefebvre (Voie)

## CARACTÉRISTIQUES

Longueur : 80 mètres  
 Largeur : 30 mètres  
 2 voies de circulation à double sens pour les transports en commun  
 2 x 2 voies pour la circulation automobile générale  
 Trottoirs et circulation cyclable

## FINANCEMENT

Montant total :	27 000 000 F	TTC
District de Montpellier :	24 250 000 F	TTC soit 90 %
Etat :	2 750 000 F	TTC soit 10 %

## 2<sup>ème</sup> axe prioritaire

La Paillade - Hôpitaux/ Facultés/ Corum - Antigone - Port Marianne

